

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

BULLETIN

21 Janvier 1893.

*. Aujourd'hui est le centenaire d'un des plus lugubres événements que l'histoire ait enrégistrés. En effet, il y a juste 100 ans, c'est-à-dire le 21 janvier 1793, s'accomplissait sur la terre de France un épouvantable forfait. Le petit-fils de saint Louis, le roi légitime de la nation très chrétienne, Louis XVI, montait sur l'échafaud.

Traduit devant la Convention Nationale, qui était à la fois accusatrice et juge, il fut déclaré *coupable de conspiration contre la liberté publique* et condamné à mort comme un vil criminel. Il fut guillotiné à Paris, sur la place de la Concorde, alors place de la révolution. (1) Un prêtre irlandais, l'abbé Edgeworth de Firmont, assista le roi martyr. Au moment suprême, il lui adressa ces sublimes paroles qui nous ont été transmises : *Fils de saint Louis, montez au ciel. C'est alors que le roi s'adressant à la foule s'écria : Français, je meurs innocent ! Je pardonne à mes ennemis, et je souhaite que mon sang ne retombe pas sur la France.*

Louis XVI n'était âgé que de 38 ans et quelques mois. Il naquit à Versailles le 23 août 1754 et il monta sur le trône en 1774, succédant à son aïeul Louis XV.

Ce matin à Notre-Dame, chapelle de Notre-Dame du Sacré-Cœur, un service solennel a été célébré à l'occasion de la mort de l'infortuné Louis XVI. Une foule pieuse et recueillie y assistait, se rappelant avec horreur la sanglante journée de 1793 et priant pour le repos de l'âme du fils de nos anciens rois.

Le célébrant était un canadien-français, M. l'abbé Sentenne, curé de Notre-Dame. Il avait pour assistants un français, M. l'abbé Luche, prêtre du Séminaire, et un irlandais, M. l'abbé Fahey, vicaire de l'église Saint-Patrice. Ce dernier avait été choisi en souvenir de ce noble prêtre irlandais qui fut le confesseur de Louis XVI.

* * *

*. A la date du 8 décembre dernier, Notre Saint Père le Pape a adressé une lettre extrêmement importante aux archevêques et évêques d'Italie, et une autre lettre non moins importante, aux Italiens eux-mêmes. Ces deux lettres concernent la franc-maçonnerie, les maux dont elle est la cause et les ravages effrayants qu'elle fait dans le monde entier et notamment en Italie.

* Il y a deux erreurs à corriger à la page 676. M. Wallace est contrôleur des Douanes, et M. Wood est contrôleur du revenu de l'intérieur.

(1) Ancienne place Louis XV.

Le pape rappelle les proscriptions dont la maçonnerie a été l'objet de la part des papes ses prédécesseurs, et les condamnations qu'il a prononcées lui-même. Dans la première lettre il démasque les artifices dont se sert cette organisation infernale, cette *infâme secte*, pour recruter des membres parmi les catholiques. Il conjure les évêques de se préoccuper avant tout du salut des victimes de la maçonnerie et de ne rien négliger pour les retirer de leurs erreurs et de la perdition éternelle.

Il importe, dit-il, de relever le courage de ces hommes en leur proposant l'exemple des ancêtres, en leur rappelant que la force est la gardienne du devoir et de la dignité, afin qu'ils se repentent vraiment et qu'ils aient honte d'agir ou d'avoir agi sans virilité. Car toute notre vie est une véritable bataille, dont l'objet surtout est notre salut, et il n'y a rien de plus honteux pour un chrétien que de broncher dans le devoir par lâcheté.

Il parle de la nécessité de la lutte contre la secte, et il rappelle aux évêques qu'il est de leur devoir d'animer les esprits au combat par la persuasion, les encouragements et l'exemple. *Pour ceux qui veulent le salut, il n'y a pas, dit-il, de milieu entre la lutte opiniâtre ou la mort.*

Dans la lettre aux Italiens il s'élève contre la guerre impie par laquelle la maçonnerie tente de leur ravir la foi. Il stigmatise cette guerre qu'il dit être dirigée non seulement contre la religion, mais aussi contre la patrie et la civilisation. Il fait un tableau saisissant de l'état social actuel, dû en grande partie aux sectes maçonniques et antichrétiennes.

L'ordre social, dit-il, est généralement ébranlé jusque dans ses fondements. Livres et journaux, écoles et chaires, cercles et théâtres monuments et discours, photographies et dessins, tout conspire à pervertir les esprits et à corrompre les cœurs. Cependant les peuples opprimés et tombés dans la misère frémissent; les sectes anarchiques s'agitent; les classes ouvrières lèvent la tête et vont grossir les rangs du socialisme, du communisme, de l'anarchie; les caractères s'affaissent, et une foule de personnes, ne sachant plus ni souffrir dignement ni se relever virilement de leurs épreuves, abandonnent d'elles-mêmes lâchement la vie par le suicide.

Il continue en donnant de sages conseils à tous sur la manière d'agir afin de ne pas tomber dans les pièges de la secte. Il les exhorte à ne pas se contenter de se tenir sur la défensive contre elle, mais de l'affronter courageusement en opposant presse à presse, école à école, association à association, congrès à congrès, action à action.

Le 23 décembre eut lieu au Vatican la réception de Noël accordée aux cardinaux, aux collèges de la Prélature et aux personnages de la cour pontificale. Répondant à l'adresse du Sacré-Collège, le Pape a encore parlé de la franc-maçonnerie qu'il considère comme l'un des plus grands maux qui puissent affliger l'Eglise et la société civile. Voici le discours que, dans cette occasion solennelle, il a

prononcé, dit une dépêche," avec un accent énergique et une voix "pénétrante."

La tempête sociale est furieuse et va grandissant au milieu de l'Europe contemporaine livrée aux ruines et aux désastres.

Par la vertu divine, la sainte Eglise seule reste debout en face d'une secte funeste qui ne sera jamais l'amie du peuple parce qu'elle est l'ennemie de Dieu.

Nous avons déjà élevé la voix pour la patrie qui nous est doublement chère.

Mais la franc maçonnerie fait la guerre en tous les pays ; partout elle sape l'ordre spirituel et civil.

Devant un tel péril et en présence du douloureux avenir qui menace les sociétés, l'Eglise seule peut être le salut des Etats comme celui des individus.

Nous poursuivrons donc selon nos devoirs et nos droits, notre œuvre de salut, par la parole et avec l'autorité, le commandement et la direction qui nous appartiennent, confiant dans la vertu surnaturelle qui a été donnée au Vicaire de Jésus-Christ.

* **

* Les dépêches de Rome nous apprennent que le gouvernement italien va prendre les mesures nécessaires pour protéger les pèlerins pendant les fêtes jubilaires du pape.

S'il en est ainsi, on ne verra pas, se renouveler les tristes scènes du dernier pèlerinage français alors que la canaille attaqua les pèlerins et les molestait d'une manière indigne.

La police a besoin d'être vigilante car la canaille à Rome est toujours prête pour le désordre. Vous la voyez partout où il y a des manifestations religieuses à troubler. Elle n'épargne pas plus les romains que les étrangers. On en a eu la preuve le 7 août dernier. Ce jour-là un certain nombre de catholiques se sont rendus au monument de Christophe Colomb pour déposer une couronne sur le buste du grand homme. Cette démonstration religieuse et patriotique n'a pas été du goût de la racaille impie et les manifestants ont été attaqués et poursuivis aux cris de : *à bas le pape, à bas les prêtres*. C'est à la suite de ces scènes de sauvagerie que l'association de l'*Unione Romana* a voté l'ordre du jour suivant :

Au nom de la ville de Rome, mère de la civilisation, capitale du monde, siège du Souverain Pontife ;

Au nom de l'Italie, dont l'honneur a subi une atteinte par les injures adressées au grand navigateur italien ;

Au nom de la liberté de conscience et de la liberté individuelle, toutes les deux violées et offensées, nous protestons contre les scènes sauvages qui se sont produites dimanche dernier.

C'est un nouveau et éclatant témoignage que nos ennemis veulent étouffer les droits civils des catholiques romains.

Il est plus que jamais du devoir de tout bon catholique et de tout hon-

nête homme de s'unir pour sauvegarder les droits des catholiques à Rome et maintenir leur dignité et leur honneur.

* * *

* * Lundi, le 16 janvier courant, N. S. P. le pape a créé, en consistoire, quatorze nouveaux cardinaux dont six Italiens, deux Prussiens, un Hongrois, un Espagnol, un Anglais, un Irlandais et deux Français.

Les six cardinaux italiens sont nos seigneurs PERSICO, secrétaire de la Propagande ; MOCENNI, substitut à la secrétairerie d'Etat ; DI PIETRO, nonce à Madrid ; GALIMBERTI, nonce à Vienne ; MALAGOLA, archevêque de Fermo, et GUARINO, archevêque de Messine.

Mgr PERSICO est bien connu dans cette province. De 1873 à 1876 il a été curé de Sillery, près de Québec.

Mgr GALIMBERTI est le premier journaliste qui reçoit le chapeau de cardinal. D'après une correspondance de Rome, adressée au *Times* de Londres, il ne partage pas les vues politiques du pape et il est un chaud partisan de la *Triple Alliance*. C'est malheureux pour la France.

Les deux cardinaux prussiens sont Mgr CREMENTZ, archevêque de Cologne, et Mgr KOPP, évêque de Breslau.

Le cardinal Hongrois est Mgr VASZARY, archevêque de Gran ou Stirgonie, Primat de Hongrie. Il est l'un des plus fermes champions des droits de l'Eglise et conséquemment l'un des plus ardens adversaires de la politique de persécution qui cherche à dominer en Hongrie. L'un des principaux articles du programme de cette politique néfaste est l'établissement du mariage civil obligatoire.

Le cardinal espagnol est Mgr SANZ Y FORES, archevêque de Séville.

Le cardinal anglais est Mgr VAUGHAN, archevêque de Westminster. Sa Majesté, la reine Victoria, a écrit au Pape pour le remercier de l'élévation de Mgr Vaughan au cardinalat. Cette démarche de la souveraine d'un pays protestant indique que le fanatisme officiel a bien diminué en Angleterre. "En vérité," s'écrie le journal anglais *The Messenger*, "les temps sont changés depuis le jour où Henri VIII apprenant que le Pape avait destiné le chapeau de cardinal à l'évêque Fisher, s'écriait : *Que le Pape lui envoie son chapeau, moi, j'aurai soin de lui enlever la tête pour qu'il ne puisse pas le porter.*"

Le cardinal irlandais est Mgr LOGUE, archevêque d'Armagh, Primat d'Irlande.

Enfin les deux cardinaux français sont Mgr MEIGNAN, archevêque de Tours, et Mgr THOMAS, archevêque de Rouen. Nos lecteurs savent qu'autrefois nous étions sous la juridiction du siège de Rouen. C'est une raison de plus que nous avons de nous réjouir de l'honneur fait à l'éminent prélat qui occupe actuellement ce siège.

La création des nouveaux cardinaux porte à soixante et cinq le nombre des membres actuels du Sacré Collège. Le pape Sixte Quint l'avait fixé à 70.

* * Sont décédés :

1° Mgr Laurencin, archevêque d'Anazarbe, administrateur apostolique de la Guadeloupe ; Antilles Françaises. Il était âgé de 67 ans.

2° Mgr Le Coq, évêque de Nantes et ancien évêque de Luçon. Il était âgé de 71 ans, 1 mois et quelques jours.

3° Mgr McLaclan, évêque de Galloway, Ecosse.

4° Mgr Pierre S. L. M. de Dreux-Brézé, évêque de Moulins. Il est né le 2 juin 1811. Il a été l'un des plus fermes défenseurs des doctrines ultramontaines, et il a travaillé avec ardeur à l'établissement de la liturgie romaine en France. A l'académie ecclésiastique de Rome il a été condisciple du pape Léon XIII.

5° Le père André qui a joué un rôle dans la rébellion du Nord-Ouest en 1885. Il était le confesseur de l'infortuné Riel qu'il assista sur l'échafaud. Il est né en France en 1833.

6° Le général Benjamin F. Butler, avocat et homme d'état américain. Il est né dans le New-Hampshire, à Deerfield, le 5 novembre 1818. Il a été tour à tour démocrate et républicain, et c'est comme démocrate qu'il fut élu Gouverneur du Massachusetts en 1882. Il a servi dans la guerre de sécession et sa conduite en Louisiane lui a valu une triste réputation.

7° Rutherford Birchard Hayes, avocat et homme d'état américain. Il est né à Delaware, Ohio, le 4 octobre 1822. Il servit avec distinction dans la guerre civile, et il obtint le grade de Major Général. Il était républicain et il représenta l'Ohio au Congrès. Il fut élu trois fois gouverneur de cet état en 1867, en 1869 et en 1875. Les élections présidentielles de 1876 lui furent favorables, la commission électorale, créée par une loi spéciale pour décider qui serait président, lui ayant accordé les votes douteux. Il eut ainsi une voix de plus que son concurrent démocrate, M. Tilden. M. Hayes a été président des Etats-Unis depuis le 4 mars 1877 jusqu'au 4 mars 1881.

8° James Harrower, ancien député de Shoal-Lake à l'assemblée législative du Manitoba. Il était libéral.

9° M. P. Ryan, percepteur des douanes et ancien député fédéral de Montréal-Centre.

* * *

* * Le discours du trône prononcé à l'ouverture de la session de la législature de Québec, le 12 du courant, annonce que la situation financière s'est notablement améliorée. Il annonce de plus des projets de loi concernant les registrateurs, l'agriculture, la vente des liqueurs enivrantes, la procédure civile, les chemins de fer, etc. Il fait allusion au système actuel de taxation mais il n'indique pas quels changements y seront apportés.

26 Janvier 1893

* * Aujourd'hui a eu lieu à Ottawa l'ouverture de la 3^e session du 7^e Parlement fédéral. Le discours du trône constate les progrès du pays et l'état prospère des finances. Il fait allusion à la conférence qui a eu lieu entre le Canada et Terre-Neuve dans le but de régler amicalement les difficultés qui ont surgi depuis quelques années ; à la nomination d'une commission pour établir la ligne-frontière entre la Colombie anglaise et l'Alaska ; au canal canadien du Sault Ste-Marie qu'il s'agit de terminer bientôt afin d'éviter les péages du canal américain, etc. Parmi les mesures annoncées se trouvent les modifications à la loi électorale, une loi relative à la preuve et une autre loi relative à la propriété foncière au Nord-Ouest.

* * *
* * La législature de la Nouvelle-Ecosse est en session depuis quelques jours. La principale mesure de la session concerne les mines de charbon. Elles doivent être exploitées par un syndicat américain.

ALBY.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

DEUXIÈME PARTIE

Que pouvons-nous savoir de Dieu à la lumière de la raison ?

La même sainte Eglise, notre Mère, tient et enseigne que par la lumière naturelle de la raison humaine, Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude au moyen des choses créées ; car, depuis la création du monde, ses invisibles perfections sont vues par l'intelligence des hommes au moyen des êtres qu'il a faits (1).

Anathème à qui dirait que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, ne peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des êtres créés (2).

Qu'est-ce que nous pouvons connaître de Dieu avec certitude à la lumière naturelle de la raison ? Notre Constitution l'a déjà insinué dans son chapitre premier. Ce chapitre est, en effet, consacré à définir contre les athées et les panthéistes, l'existence et les attributs du Dieu créateur de toutes choses, dont la foi suppose la

(1) *Eadem sancta mater Ecclesia tenet et docet, Deum, rerum omnium principium et finem, naturali humanæ rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse ; invisibilis enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellectione conspiciuntur* (Const. *Dei Filius*, cap. 2).

(2) Si quis dixerit, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum, per ea, quæ facta sunt, naturali rationis lumine certo cognosci nos posse ; anathema sit (*Ibid.*, can. 1).

connaissance. Or cette connaissance de Dieu supposée par la foi est celle qui ne dépasse point la lumière de notre raison ; car il y aurait cercle vicieux à exiger comme condition de la foi, une connaissance de Dieu que la foi seule peut donner. Donc la notion fort complète que notre premier chapitre nous donne de Dieu est celle que la raison de l'homme peut comprendre et établir. Mais le concile ne s'en est point tenu à cette insinuation : au commencement de son second chapitre il a indiqué formellement quoiqu'à grands traits, la notion de Dieu que nous pouvons avoir, à la lumière de la raison. Il a résumé cette notion en deux formules assez diverses.

Une première formule se trouve dans le premier chapitre : *Dieu principe et fin de toutes choses, Deum rerum omnium principium et finem*. Une seconde : *Le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum*, se trouve dans le canon.

Nous allons d'abord rapporter les explications données, au nom de la Députation de la foi, sur le sens et la portée de ces formules ; nous verrons ensuite ce qui est de foi catholique et ce qui est seulement certain au sujet de la notion que nous pouvons nous faire de Dieu à la lumière naturelle de la raison ; nous examinerons enfin si les faits et l'expérience s'accordent sur ce point avec les enseignements de l'Église et avec nos conclusions.

I

La notion de Dieu marquée dans le chapitre contient deux données, savoir que Dieu est le principe et la fin de toutes choses, *rerum omnium principium et finem*. Mais ces deux données en renferment un grand nombre d'autres qu'elles supposent logiquement. Or le concile n'a pas entendu exclure ces autres données ; il a entendu au contraire les faire entrer au moins implicitement dans sa courte formule. En effet un des Pères ayant demandé qu'on insinuât que l'homme peut naturellement connaître non seulement Dieu, mais encore nos devoirs envers lui (1), Mgr Gasser lui répondit, au nom de la Députation de la foi (2), que son amendement paraissait superflu, parce qu'en disant que l'homme peut connaître Dieu, principe et fin de toutes choses, on énonçait en même temps qu'il peut comprendre et connaître ses principales obligations morales, attendu que personne ne saurait tendre vers Dieu, en tant qu'il est notre fin naturelle, comme auteur de la nature, sans connaître au moins nos principaux devoirs envers lui.

La notion de Dieu marquée dans le canon est exprimée par des termes plus nombreux. Le Dieu que la raison peut connaître y est appelé, en effet, le *Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum*. Mais il ne s'en suit pas que le concile ait entendu condamner comme

(1) *Acta Concilii Vaticani*, Col. 121, amendement 11.

(2) *Acta Concilii Vaticani*, col. 133.

hérétiques, ceux qui nierait que la raison puisse démontrer ce que chacun de ces termes affirme de Dieu. En effet, une note qui accompagnait le *Schema* de la députation de la foi a déclaré que telle ne devait point être l'intention des pères de la vénérable assemblée en ce qui regarde le terme *Créateur*. "Quand même, disait cette note (1), on lirait le mot *Créateur* dans le canon, il n'est pas pour cela défini que la création proprement dite peut être démontrée par la raison ; on a simplement retenu le terme dont l'Écriture (2) se sert pour révéler cette vérité, sans rien ajouter pour en déterminer le sens." A la dernière lecture du *Schema*, Mgr Gasser revint sur cette observation pour la réitérer au nom de la députation de la foi (3). Déjà à l'avant dernière lecture, il avait invoqué le même motif pour faire rejeter deux amendements qui demandaient que le canon ne se contentât pas d'appeler Dieu Créateur, mais qu'il le qualifiât de *Créateur de toutes choses* (4), comme le chapitre le qualifiait de principe et de fin de toutes choses.

Il est donc incontestable qu'en donnant à Dieu le titre de *Créateur*, notre canon ne définit pas que la raison peut démontrer par ses seules lumières que Dieu est Créateur et qu'il a tiré le monde du néant.

Mais, s'il en est ainsi pour le titre de Créateur, il en est de même, à ce qu'il nous semble, pour les autres titres, et en particulier pour le titre de Dieu *unique* que le même canon joint à celui de Créateur. Il serait, en effet, fort étrange qu'en définissant que la raison peut connaître le Dieu unique et Créateur, sans faire aucune distinction entre ces deux épithètes, le Concile ait entendu définir qu'elle peut démontrer que Dieu est unique, sans entendre définir qu'elle peut démontrer qu'il est aussi Créateur.

Ces titres de Dieu, unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, qui se retrouvent tous textuellement ou équivalamment au chapitre XIII de la Sagesse, n'ont donc pas été introduits dans notre canon pour définir ce que la raison peut savoir de Dieu, mais pour marquer à la suite du livre de la Sagesse, quelques-uns des attributs caractéristiques du vrai Dieu que la raison peut connaître.

II

Qu'est-ce donc que notre canon définit comme de foi catholique au sujet de la notion de Dieu que la raison peut nous donner ? Une seule chose, à ce qu'il semble. C'est que le Dieu véritable peut être connu avec certitude à la lumière de la raison, et par conséquent qu'à cette lumière, il nous est possible de nous former de lui une conception vraie et de nous démontrer son existence.

Le chapitre, en effet, ne définit rien, puisqu'il expose seulement, sans en faire un article de foi catholique, ce que l'Église admet et

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 79.

(2) A magnitudine enim speciei et creaturæ cognoscibiliter poterit creator horum videri (Sap. XIII, 5).

(3) *Acta Concilii Vaticani*, col. 243.

(4) *Acta Concilii Vaticani*, col. 149, amendement 47 et 48.

enseigne, *tenet et docet*. Quant au canon, il porte, à la vérité, une définition de foi catholique ; mais ce qu'il rend de foi catholique, c'est uniquement ce que les Pères du Concile ont entendu définir ; or, nous venons de le voir, il n'ont pas entendu condamner comme hérétique, un homme qui contesterait à la raison le pouvoir de démontrer avec certitude les attributs que le canon énumère ; ils n'ont condamné que les hommes qui refuseraient à la raison des lumières suffisantes pour connaître le Dieu véritable. Notre canon n'a donc pas défini comme un dogme de foi, ainsi que semblait le craindre l'auteur de la réserve 98 (1) que nous avons rapportée dans un numéro précédent, il n'a donc pas défini comme un dogme de foi, que la raison naturelle suffit pour connaître avec une certitude absolue : 1° l'unité de Dieu ; 2° la vraie nature de Dieu ; 3° le mystère de la création proprement dite ou *ex nihilo*.

Mais si notre canon n'a fait un dogme de foi catholique que de cette seule vérité, le commencement du chapitre enseigne comme une doctrine certaine qu'à la lumière de la raison, Dieu peut être connu comme le principe et comme la fin de toutes choses. Ce sont donc là désormais des points qui sont certains théologiquement.

Enfin le texte de ce chapitre donne à entendre que toutes les vérités que suppose nécessairement cette notion de *principe et de fin de toutes choses*, sont accessibles à notre raison ; car il est possible de connaître avec certitude à la lumière de la raison, Dieu principe et fin de toutes choses, sans connaître dans une certaine mesure les vérités supposées nécessairement par cette notion. Nous avons vu, en effet, qu'il existe une différence profonde entre connaître une vérité à la lumière de la révélation et la connaître à la lumière de la raison. Celui qui connaît un point de doctrine à la lumière de la révélation, l'accepte sur l'autorité de Dieu, sans se rendre compte de sa vérité. Celui au contraire qui connaît un point de doctrine avec certitude à la lumière de la raison, se rend compte de sa vérité ; car connaître à la lumière de la raison, c'est se rendre compte qu'il faut qu'une chose soit vraie. La certitude donnée par la lumière de la raison implique, par conséquent, la connaissance certaine non seulement de la vérité en question, mais encore de toutes les vérités nécessaires pour démontrer ou pour comprendre la vérité en question. Ainsi on ne saurait connaître à la lumière de la raison, que Dieu est la fin de toutes choses, sans avoir en même temps la connaissance de l'obligation où l'on est de conformer sa conduite à cette fin. Nous avons dit, au commencement de cet article, que cette observation a été faite en congrégation générale par le rapporteur même de la Députation de la Foi. On ne saurait guère connaître non plus que Dieu est le principe de toutes choses, sans admettre en même temps qu'il est le créateur de toutes choses, c'est-à-dire qu'il a produit toutes choses de rien.

Enfin, puisque la lumière naturelle de la raison nous fait déduire toutes les conséquences logiques qui sont renfermés dans les principes dont nous voyons l'évidence, nous avons la puissance

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 228, 229.

physique (je ne dis pas la puissance morale) de déduire de ces principes toutes les conséquences qu'ils renferment logiquement. Du moment que la lumière naturelle de la raison nous peut donner une connaissance certaine de Dieu principe et fin de toutes choses nous avons donc la possibilité physique d'arriver par la même lumière à toutes les vérités qui découlent logiquement de cette connaissance. On doit incontestablement ranger parmi ces vérités toutes celles que le Concile a énumérées dans son chapitre premier sur *Dieu créateur de toutes choses* et beaucoup d'autres encore.

Le Concile du Vatican n'a point déclaré expressément que ces dernières vérités entrent dans la notion que nous pouvons avoir de Dieu à la lumière naturelle de la raison ; nos assertions par rapport à ces vérités ne sont donc pas de celles qui s'imposent à l'assentiment de tous les catholiques en vertu de la Constitution *Dei Filius* ; mais elles sont de celles qu'un théologien est en droit de déduire des principes définis ou affirmés par le Concile.

III

Il nous reste à voir si la doctrine que nous venons d'exposer n'est point en contradiction avec l'expérience. Un Père du Concile, dont nous avons rapporté les réserves, faisait cette objection : " Aucun philosophe n'a connu avec une absolue certitude et sans mélange d'erreurs *Dieu principe et fin de toutes choses* ; or la raison humaine est dans l'impuissance non seulement morale, mais encore absolue, de faire ce que n'ont pu les plus grands philosophes ; donc elle est dans l'impuissance absolue de connaître Dieu, principe et fin de toutes choses avec une pleine certitude (1). "

Mgr Gasser résolut cette difficulté, en établissant que plusieurs philosophes païens ont connu que Dieu est le principe et la fin de toutes choses ; mais il n'établit pas et il ne pouvait établir que les philosophes ont eu de Dieu la notion complète que donne le premier chapitre de la Constitution *Dei Filius*. Nous avons pourtant dit que cette notion ne dépasse pas les lumières naturelles de notre raison. En effet, ce principe que la raison humaine n'a pas la puissance physique d'arriver à d'autres vérités, que celles qui ont été connues, en fait, par les grands philosophes, est un principe faux. Mgr Gasser le fit remarquer, sans s'arrêter à démontrer son assertion ; mais il suffit d'un moment de réflexion pour comprendre que ce principe est absolument inadmissible. La raison humaine avait certainement la puissance naturelle de connaître, par exemple, les lois et les applications de l'électricité que l'on a découvertes dans notre siècle. Cependant l'humanité a été longtemps avant de les soupçonner. La raison humaine a la puissance physique de connaître bien d'autres vérités que notre génération ne soupçonne pas et que découvriront les générations futures. Pourquoi donc

(1) *Acta Concilii Vaticani*, c. I, 224 et 725. Réserve 51-

les grands philosophes auraient-ils connu de Dieu tout ce que la raison en peut naturellement connaître ? L'ignorance et les erreurs de ces grands génies ne suppose en aucune manière une impuissance physique de la raison.

Mais, de notre côté, pouvons-nous montrer que Dieu, tel que le décrit le premier chapitre de notre Constitution, peut être connu à la lumière naturelle de la raison ? Oui et très facilement. Connaître à la lumière de la raison, c'est en effet connaître en se rendant compte par des raisons d'ordre purement naturel. Or aujourd'hui, tous les philosophes chrétiens démontrent par des raisons d'ordre purement naturel, les diverses vérités qui entrent dans la notion complète de Dieu que nous avons indiquée, absolument comme les physiiciens démontrent par des expériences les lois de l'électricité qui ont été découvertes de notre temps. Cette notion complète de Dieu n'est donc pas plus au-dessus des lumières de la raison, que les lois de l'électricité.

Mais dira-t-on, la raison ne pourrait connaître Dieu aussi parfaitement, si elle n'avait été éclairée par la révélation. Nous n'en disconvenons pas, et la Constitution *Dei Filius* nous le déclarera bientôt ; mais ce besoin de la révélation ne tient pas à une impuissance morale, que nous expliquerons en son temps.

Une dernière observation. Si les premiers principes qui sont évidents par eux-mêmes obtiennent nécessairement l'adhésion de ceux qui y pensent, et si aucun homme ne peut sérieusement en douter, il n'en est pas de même des vérités que la raison déduit de ces principes. Plus ces vérités sont complexes, plus elles se tirent de considérations multiples, plus il est facile de les ignorer ou d'en douter. Or l'existence de Dieu n'est pas un premier principe évident par lui-même ; c'est, nous l'avons vu, le résultat d'une démonstration. Quant à la notion complète de Dieu que les chrétiens admettent, elle ne peut s'établir à la lumière de la raison que par des considérations multiples et délicates. Quoique cette notion complète ne dépasse point la portée de la raison, il n'est donc pas étonnant qu'un très grand nombre d'hommes n'en saisissent point la vérité.

L'existence de Dieu connu dans l'un ou l'autre de ses attributs est au contraire très facile à démontrer. Aussi le sentiment de la plupart des théologiens est-il qu'aucun homme, en pleine possession de sa raison, n'ignore Dieu complètement et invinciblement, et que tous les peuples ont cru à la divinité.

J. M. A. VACANT,

Professeur au Grand Séminaire de Nancy.

Saint Joseph, patron de la bonne mort, ou nouveau mois de Mars pour obtenir la persévérance finale, suivi de pieux exercices pour la retraite du mois et la préparation à la mort, avec un choix de prières et d'exemples, par le R. P. Huguet. 7ème édition. 1 vol. in-18..... 40 cts.

DE LA TENTATION

Les occasions dangereuses sont une des plus abondantes sources de péché ; mais ceux qui les évitent avec soin ne sont pas pour cela à l'abri de tout péril. La vie de l'homme est un combat. Tant que nous sommes sur cette terre, notre âme est pareille à une barque lancée sur une mer orageuse.

Pour elle les vents succèdent aux vents, et le calme qui suit la tempête annonce une tempête nouvelle, jusqu'à ce que s'ouvre enfin devant nous le port tranquille de l'éternité. Tantôt, du souffle de sa fureur, le démon soulève contre nous les flots de la tentation ; tantôt les accents perfides du monde cherchent à nous enchanter, pour nous précipiter dans le gouffre, vers lequel nous entraîne déjà le poids de la nature perverse.

Du reste, les passions qu'une âme généreuse cherche à réprimer, sont pareilles à des animaux féroces, qui s'irritent contre les barrières dont on les environne. Un moment las ou assoupis, nos ennemis ne sont point pour cela vaincus ; bientôt ils redresseront la tête avec plus d'audace, et engageront avec plus de rage une nouvelle lutte, semblables à un lion qui trouve dans sa blessure une nouvelle fureur. Ne nous étonnons point des assauts que nous aurons à soutenir ; le Seigneur multiplie nos combats, afin de multiplier nos mérites. Dans sa juste sagesse, il ne prépare la couronne qu'à ceux qui auront légitimement combattu. "Point de triomphe sans victoire, dit saint Augustin ; point de victoire sans combat ; et point de combat sans ennemis." La tentation est le creuset qui purifie les âmes. C'est sur le champ de bataille que s'aguerrit le soldat. En face de l'ennemi, il est toujours sur ses gardes. Les tentations fortifient l'homme ; elle lui imposent l'obligation de veiller sans cesse sur lui-même et de recourir à Dieu par une continuelle prière. Quand approche l'heure du combat, une âme généreuse, loin de s'effrayer, se réjouit du triomphe qu'on lui prépare. N'est-elle pas sûre, du reste, de l'assistance divine promise à tous ceux qui la réclament, et quand Dieu est pour nous qui sera contre nous ?

Toutefois, la bonté du Seigneur qui nous assiste au moment même où il semble nous abandonner, ne doit point nous faire présumer de nos forces ni ralentir notre vigilance. Redisons-le encore : Dieu laisse livrés à leur faiblesse ceux qui sans nécessité restent engagés dans des occasions de chutes. *Peut-on saisir des tisons que dévore la flamme, sans voir ses vêtements consumés, dit l'Esprit Saint : et peut-on marcher sur des charbons ardents sans ressentir leurs brûlantes atteintes ?*

Donc, si nous voulons triompher dans la lutte, il importe avant

tout de nous soustraire au péril, en évitant les occasions dangereuses, dont nous avons traité plus haut, chapitre xxv.

Il est encore d'autres armes, dont les saints nous ont appris à faire usage dans la lutte contre les ennemis du salut. Le grand athlète saint Jérôme, s'était arraché aux séductions de Rome et avait fui loin du monde et de ses dangers. Au sein du désert, il se trouvait encore en face du démon et de sa propre nature, qui livrait à son âme généreuse les plus rudes assauts. Jérôme alors, sans perdre courage, cherchait à triompher par l'abstinence, le jeûne et les austérités corporelles. En effet, selon la remarque de saint François de Sales, le démon, voyant qu'on bat la chair, son alliée, craint et s'enfuit. A la pénitence, Jérôme unissait la prière. Tantôt se frappant la poitrine, il s'imaginait entendre le son de la trompette dernière, qui fera retentir par tout l'univers cette terrible parole : *Morts, levez-vous ; venez au jugement !* Tantôt il se jetait aux pieds de Jésus en croix et les arrosait de ses larmes.

Il est écrit en effet : *Souvenez-vous de vos fins dernières et jamais vous ne pécherez ; demandez et vous recevrez ; cherchez et vous trouverez, frappez et il vous sera ouvert.*

Un signe de croix suffit souvent pour mettre le démon en fuite ; c'est ce que disait saint Antoine à ses disciples, et c'est aussi ce qu'écrivait saint Jérôme à la vierge Démétriade. Une injure lancée à la face du démon qui, étant tout orgueil, craint fort d'être humilié, le fait reculer de honte. Va-t'en en arrière, Satan, lui dit-on, ne viens pas me conseiller le mal ! Ce que tu m'offres est coupable, bois toi-même tes poisons, ou va offrir à d'autres ces abominations ; il y en a assez qui les aiment ; pour moi, j'en ai horreur.

Saint Léonard conseille l'usage fréquent de cette invocation : *Mon Jésus, miséricorde.* D'autres recommandent celles des saints noms de *Jesus, Marie, Joseph* ; d'autres, veulent qu'on dise : *O Marie, conçue sans péché, priez pour nous, qui avons recours à vous.* Il est impossible, en effet, que le nom de *Mari* soit sur nos lèvres et dans nos cœurs en même temps que le péché.

Marie Egyptienne, après sa conversion, fut en proie aux plus violents assauts, pendant autant de temps qu'avait duré sa vie criminelle, c'est-à-dire pendant dix sept ans. Quand elle se sentait à bout de forces, elle se prosternait devant la divine vierge, la priant avec ferveur de l'assister et elle ne se relevait point qu'elle n'eût été consolée et fortifiée par sa maternelle protection.

Il est important aussi de ne pas s'arrêter seul dans les endroits où l'on est tenté, de ne pas rester oisif en face de soi-même, quand on est exposé à la chute. Un travail utile, entrepris promptement, une conversation agréable, une distraction sont, dans certaines circonstances, un moyen efficace de triompher du démon.

Il importe aussi de ne pas trop craindre certaines pensées importunes et involontaires ; jamais soldat peureux ne remporta la victoire. Il faut donc les mépriser, s'élever au-dessus d'elles par la confiance en Dieu, ne leur donnant jamais le temps de s'implanter dans notre imagination. C'est dès qu'elles apparaissent, qu'il faut les combattre, au moins par la diversion et le mépris ; sans

cela, elles prennent empire sur l'âme, et le combat devient plus opiniâtre et plus chanceux.

Il est bon aussi de se munir d'eau bénite et d'en asperger sa couche, avant d'aller prendre son repos. Un chrétien doit toujours porter sur soi quelque objet béni, comme un scapulaire, une médaille et surtout un crucifix. La nuit, durant les insomnies, surtout si on est tenté, on tient à deux mains ces objets sacrés, on les colle avec amour sur ses lèvres, et on invoque les saints noms de Jésus et de Marie jusqu'à ce que le sommeil repose l'âme et le corps fatigués de la lutte.

Heureux ceux qui triomphent, ils seront couronnés. Si la vie est un combat, la palme nous attend au ciel.

Défions-nous du démon qui nous souffle à l'oreille de faire le mal, mais une seule fois. L'histoire rapporte qu'une reine d'Assyrie, Sémiramis, obtint de son mari de régner à sa place, seulement un jour. A quoi employa-t-elle ce jour de royauté ? Elle ôte au monarque complaisant son diadème, toutes les marques de la dignité royale ; et, comme il ne s'en défendait pas, pensant que la conduite de sa femme n'était qu'un jeu, il lui livre lui-même son épée. La reine alors fait trancher la tête à son mari et lui enlève la vie en même temps que la couronne. C'est l'histoire d'une mauvaise passion, d'une habitude vicieuse à laquelle on se livre un jour, espérant s'en affranchir plus tard. Malheur à qui dit : Je ne retomberai qu'une fois.

Toutefois l'homme est sujet à faillir ; si nous tombons, point de découragement. Le maréchal Desaix disait à Marengo : " La bataille est perdue ; il reste du temps pour en gagner une autre à la fin du jour." L'âme qui s'est laissée vaincre par le démon peut tenir le même langage. Relevons-nous aussitôt après une chute, et recommençons la lutte avec un courage plus grand encore.

Extrait de **Le Livre de Tous**, par l'abbé J. BERTHIER, M. S. Fort volume in-12..... Prix : 40 cts

L'Auréole de Saint Joseph ou recueil des plus beaux panégyriques en son honneur, précédé de trente et une considérations, pour le mois de Mars, avec des notes et des exemples, par le R. P. Huguet. 1 fort vol. in-12.....90 cts.

Année miséricordieuse de Saint Joseph, contenant pour tous les jours de chaque mois un trait de la puissance et de la bonté de ce grand patriarche, par le R. P. Huguet. 1 vol. in-12.....63 cts.

Le Pouvoir de Saint Joseph, exercices de piété et nouvelles méditations pour honorer Saint Joseph, pendant le mois de Mars et à chacune de ses fêtes, par le R. P. Huguet. 1 vol. in-18.....40 cts.

Les gloires de Saint Joseph, nouveaux exercices, méditations, pratiques et prières pour chaque jour du mois de Mars, par M. l'abbé Boissin. 1 volume in-18.....40 cts.

Mois de Saint Joseph ou Méditations pratiques, pour chaque jour du mois, par M. l'abbé Berthoux. 15^{ème} édition. 1 vol. in-18.....35 cts.

PARTIE LEGALE⁽¹⁾

Redacteur : **ALBY**

ENTREPRENEURS—RESPONSABILITE—ACCEPTATION —DES TRAVAUX.

QUESTION.—Lorsqu'une maison a été donnée à l'entreprise et qu'il y a déviation dans les plans au vu et au su du propriétaire, que cette déviation n'affecte pas la solidité de l'édifice et que le propriétaire reçoit les travaux, et paye sans protestation, l'entrepreneur est-il libéré de la garantie et le propriétaire est-il déchu du droit de demander des dommages-intérêts ?

Un Propriétaire.

RÉPONSE.—Dans ce cas le propriétaire perd son recours en dommages quoique les déviations puissent nuire à l'apparence de l'édifice :

Le principe est universellement admis que l'acceptation libère l'entrepreneur de toute obligation relativement à l'ouvrage qu'il a exécuté, à moins que cet ouvrage ne soit affecté d'un vice qui puisse en amener la perte totale ou partielle. (1 PELISSIER, Traité de la Responsabilité des Architectes et des Entrepreneurs, page 71).

La cour supérieure à Montréal, Davidson, juge, a rendu le 17 Décembre 1889 un jugement important concernant la responsabilité des architectes et des entrepreneurs. Il adopte entièrement l'opinion donnée ici. Voici l'article, que les journaux ont publié dans le temps sur cette décision. Je l'emprunte à la *Presse* du 30 Décembre 1889.

JUGEMENT IMPORTANT.

L'honorable juge Davidson vient de rendre, en Cour Supérieure, un jugement très important pour les propriétaires, les entrepreneurs et les architectes, dans un cas où M. Hypolite Goné, bourgeois de cette cité était demandeur contre MM. Gilbert Migneron et J. B. Cantin, entrepreneurs-maçons.

M. Goné, par le ministère de ses avocats, MM. Girouard, de Lorimier et de Lorimier, poursuivait les entrepreneurs Migneron et Cantin pour le recouvrement de \$200 de dommages que ces derniers lui auraient causés, en ne se conformant pas aux plans et devis soumis par les architectes du demandeur dans la construction de quatre cottages que le demandeur faisait construire l'an dernier sur l'avenue Laval.

Les défendeurs Migneron et Cantin avaient passé avec le demandeur un contrat pour l'exécution de tous les travaux en maçonnerie nécessaires à ces maisons, suivant plans et devis.

Le demandeur, par son action, se plaignait que les défendeurs ont construit ces maisons d'une manière toute contraire aux plans et devis, que les ouvertures des fenêtres et des portes ont été mal placées, de manière à détruire complètement la symétrie extérieure et intérieure des dites maisons et à causer une grande dépréciation dans la valeur de ces propriétés.

Les défendeurs, par le ministère de leur avocat, M. J. H. Mignerou, ont plaidé qu'il y avait de fait, une déviation des murs de refend qui n'étaient pas à la place qui leur était assignée d'après les plans et devis, en sorte que les coupe-feu touchent trop, plus ou moins, aux fenêtres ; mais que ce défaut n'affecte aucunement la solidité des travaux ; que le demandeur a eu connaissance de ces déviations des murs de refend dès le début des travaux ; qu'il a fait poser sur chaque mur de refend en pierre un mur de refend en brique par un poseur de brique avec lequel il avait un contrat spécial ; qu'il n'a jamais protesté les défendeurs ; mais, au contraire, qu'il a pris possession des maisons, les travaux finis, et qu'il les a louées en mai 1888. Tous ces faits ont été prouvés à l'enquête.

Les défendeurs allèguent aussi que le demandeur Goné avait par là, abandonné tout recours qu'il pouvait ainsi avoir contre eux ; que l'intérêt public n'est pas en jeu relativement à ces déviations, vu que la solidité n'en souffre pas ; que le demandeur, étant le seul intéressé à se plaindre, avait bien le droit de renoncer tacitement ou expressément à son recours contre les défendeurs, malgré la rigueur des articles 1688 et 2259 de notre code civil qui dérogent au droit commun et qui ne déchargent les entrepreneurs et les architectes de toute garantie qu'après un laps de dix ans ; que le demandeur avait renoncé à ce recours en ne protestant pas les défendeurs quand il a eu connaissance de ces déviations, en faisant poser la brique sur les murs de refend en pierre quand il savait qu'il y avait déviation, en laissant continuer et parfaire les travaux, et en prenant possession des dites maisons lorsqu'elles furent finies.

Ces prétentions légales des défendeurs ont été maintenues par la cour qui a déclaré mal fondée et a renvoyé l'action du demandeur avec dépens.

Comme on peut le voir par cette décision la cour supérieure a jugé :

Que l'on peut, par des conventions particulières, déroger en certains cas aux articles 1688 et 2259 du code civil, et que le propriétaire qui fait bâtir peut décharger l'entrepreneur de sa responsabilité lorsque la solidité de la bâtisse n'est pas compromise.

Ceux qui administrent pour autrui. V. G. les tuteurs, les curateurs, les syndics d'église et autres, n'ont pas le droit de faire de semblables conventions au nom de leurs administrés.

REFUS DE SACREMENTS

Monsieur le curé des Aubiers département des Deux Sèvres, France, ayant refusé, pour des raisons dont il est seul juge, d'admettre deux petites filles à faire leur première communion, fut déféré au conseil d'Etat, institution purement administrative et non judiciaire. Le conseil d'Etat condamna injustement le curé *comme d'abus*. Cette condamnation eut lieu sans enquête préalable, sans débats contradictoires et sans même avoir donné au curé connaissance du dossier de la cause.

Munis de cette déclaration indispensable, les parents des deux petites filles intentèrent des poursuites en dommages intérêts contre le curé, devant le tribunal de Bressuire.

Ce dernier imita la procédure injuste du conseil d'Etat et, sans enquête, condamna le curé aux dommages-intérêts.

Toute cette procédure du Conseil d'Etat et du tribunal de Bressuire n'est qu'une indigne et infâme parodie de la justice. C'est un acte de plus à ajouter aux persécutions dirigées contre l'église.

Voici le texte de cette décision deshonorante pour ceux qui l'ont rendue.

Le tribunal,

Attendu que la juridiction compétente a régulièrement reconnu et constaté que l'abbé Robineau a commis un abus en refusant d'administrer la première communion à Baptistine Hérisset et Constance Soulard (décret du 7 janvier 1892); Qu'aux termes de ce décret, ce refus, dans les circonstances, constitue un procédé qui a dégénéré en un scandale public;

Qu'il résulte de cette constatation que l'abbé Robineau a commis une faute et que le tribunal peut en apprécier la gravité sans enquête;

Que cette faute a causé à Hérisset et à Soulard un préjudice moral et matériel évident;

Qu'il suffit de rappeler, d'une part, que le refus abusif de l'abbé Robineau s'est produit le jour à l'église à la première communion devant un public nombreux qui attache une grande importance aux pratiques religieuses;

Que d'autre part, les enfants, faute de n'avoir pas fait leur première communion, n'ont pu être gagés et sont restés à la charge de leurs parents toute l'année;

Que le tribunal a, dès à présent, les éléments nécessaires pour fixer, etc.

Condamne l'abbé Robineau à payer la somme de 250 francs de dommages et intérêts à Hérisset et Soulard, chacun.

Le condamne aux dépens.

« Il est superflu, dit l'*Univers*, de faire ressortir l'énormité de la thèse contenue dans ce jugement qui, comme on le voit, n'irait à rien moins qu'à enlever aux prêtres, pour le transporter aux magistrats, le droit d'apprécier si les fidèles sont ou non dans les conditions requises pour recevoir les sacrements. »

Le 7 janvier courant, la cour supérieure, à Montréal, Tellier, juge,

Re : DAVIGNON, vs L'ABBÉ LESAGE.

A jugé : Que les tribunaux civils n'ont pas juridiction en matière de sacrements et que, par conséquent, ils ne peuvent pas forcer un curé à les administrer.

Dans cette cause le demandeur, paroissien de Chambly, se plaignait de son curé, prétendant qu'il avait refusé de baptiser son enfant, et il lui réclamait des dommages-intérêts.

Cette cause va être portée en appel, le demandeur espérant, sans doute, que le tribunal supérieur adoptera la doctrine des anciens parlements de France et qu'il rendra une décision semblable à celle du tribunal de Bressuire.

Mois de Mars des âmes pieuses, consacré au glorieux Saint Joseph, suivi de neuvaines et prières, de l'office de Saint Joseph et de la dévotion à la sainte Famille, par M. J. D. In-18 15 cts.

Petit Mois de Saint Joseph, par l'auteur des paillettes d'or. In-64. Chaque, 5 cts. : la douzaine, 40 cts. : le cent \$3.00.

Joseph le plus aimé et le plus aimant des hommes, par le R. P. Coret, de la compagnie de Jésus. Gros in-32 30 cts.

Recueil de prières et de pieuses pratiques en l'honneur de Saint Joseph, A. M. D. G. In-18 15 cts.

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

Encyclopédie universelle des Lettres, des Sciences et des Arts

RÉDIGÉ PAR LES SAVANTS, LES SPÉCIALISTES

ET LES VULGARISATEURS CONTEMPORAINS LES PLUS AUTORISÉS

sous la direction de

Mgr Paul GUERIN,

Camérier de Sa Sainteté Léon XIII.

Agriculture. — *Archéologie.* — *Astronomie.* — *Administration.*
— *Armée et marine.* — *Arts et métiers.* — *Beaux-arts.* — *Bibliographie.* — *Biographie.* — *Économie politique.* — *Géographie.* —
Histoire. — *Histoire naturelle.* — *Langue française.* — *Législation.* — *Littérature.* — *Mathématiques pures et appliquées.* —
Médecine. — *Mythologie.* — *Philosophie.* — *Physique et chimie.*
— *Théologie.* — *Travaux publics, etc.*

Six beaux volumes grand in-4°, à 3 colonnes : environ QUATRE-
VINGT MILLIONS DE LETTRES, c'est-à-dire la
contenance de 80 volumes in-8°, ordinaires.

Prix brochés \$30.00, reliés \$38.00, reliure de choix \$40.

Cadieux & Derone, seuls agents pour le Canada et les Etats-Unis.

Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les congrès catholiques. Un journal l'annonce en ces termes : " Vient de paraître : **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, Encyclopédie universelle des Lettres. " **des Sciences et des Arts**, sous la direction de Mgr Paul GUERIN, camérier de Sa Sainteté. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre " aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles " que leur fournit la libre-pensée..."

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies de nos jours sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. *Le Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication), a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accroît en réalité chaque jour.

Cette remarquable publication est accueillie dans le monde entier, comme une chose universellement attendue, comme la réalisation du rêve de tous les catholiques. Ce succès s'explique, si l'on considère que par l'étendue des matières, par la nouveauté des renseignements, par la forme qui leur a été donnée, par la correction du texte. *Le Dictionnaire des Dictionnaires* est l'équivalent d'une bibliothèque complète : c'est la somme des connaissances humaines, à la veille de vingtième siècle.

Il y dans ce vaste recueil environ QUATRE VINGT MILLIONS DE LETTRES, c'est-à-dire la contenu de 80 vol. in-8° ordinaires. Il est très complet, très exact, très riche pour la langue (*lexicographie*). Cette partie, traitée avec autant de méthode que d'érudition par M. GODEFROY (grand prix Gobert 1883), constitue un des monuments les plus précieux pour l'histoire de notre langue. La partie *encyclopédique* ne laisse, non plus, rien à désirer : chaque science y est traitée avec autant de compétence et de précision que dans les livres spéciaux, et avec plus de sincérité, d'impartialité que dans beaucoup d'autres recueils encyclopédiques. Chaque article est mis à point, à jour ; ainsi les biographies des contemporains sont conduites jusqu'à 1891-1892.

Nous ne pouvons donner une meilleure garantie de l'exécution typographique qu'en disant qu'elle se fait avec des caractères neufs, fonte spéciale (deux cent trente mille francs), et qu'elle a été confiée au maître imprimeur MORTIER.

Aujourd'hui, cette œuvre capitale a atteint son couronnement. Les six volumes dont elle se compose ont paru. Avant très peu de temps toutes les familles posséderont cette bibliothèque complète, cette encyclopédie qui à la minute, fournit à l'écrivain, à l'homme politique, à l'ecclésiastique, au professeur, à l'instituteur, à l'homme de loi, à l'officier ministériel, au médecin, au fonctionnaire, à l'officier, à l'agriculteur, au négociant, au père de famille, à l'écolier, etc., le renseignement désiré, avec tous les détails nécessaires, utiles, complets ; mais sans tomber dans le fatras des compilations qui rendent les recherches si difficiles.

Le Dictionnaire des Dictionnaires est, de tous les ouvrages du même genre, le plus complet et le moins cher : car l'encyclopédie la plus en vogue coûte près de huit cents francs, et elle a le grave défaut d'être condamnée par la congrégation de l'Index ; une autre qui n'est que commencée, cinq cents francs ; quant aux autres dictionnaires ou bien ils ne sont que lexicographiques, ne contenant que la langue, n'ayant pas la partie encyclopédique, qui comprend l'histoire, la biographie ancienne, moderne et contemporaine, les lettres, les sciences et les arts ; ou bien ce ne sont que des abrégés trop incomplets sous le double rapport lexicographique et encyclopédique.

L'espace manquant pour reproduire les appréciations de la presse, il faut nous restreindre à une seule citation : On lit dans le *Moniteur de Rome* (8 nov. 1891).

« Une Œuvre colossale vient d'être terminée, et à la plus grande louange de l'auteur... un vaillant et illustre champion des bonnes et grandes causes, Mgr Paul Guérin, camérier de sa Sainteté...

« Le *Dictionnaire des Dictionnaires* de Mgr Guérin est la seule Encyclopédie française, je ne dis pas seulement aussi orthodoxe que possible, mais encore la seule vraiment orthodoxe et sérieuse à tous les points de vue.

« ...En possession d'une œuvre si indispensable à tous, aujourd'hui surtout, c'est un devoir de la recommander à tous, de la propager.

« ...Beaucoup d'évêques et cardinaux, et à leur tête le Cardinal Vicaire, ont

“ souscrit à cet ouvrage et ont comblé de louanges le vaillant directeur. La presse a été unanime à le louer sans réserve...”

La rédaction, confiée aux savants, aux spécialistes et aux vulgarisateurs contemporains les plus autorisés, a été ordonnée par Mgr Guérin, d'après le plan suivant :

AGRICULTURE : Technologie agricole. — Arboriculture. — Sylviculture. — Jardins. — Fleurs. — Viticulture. — Zootechnie. — Apiculture. — Pisciculture.

ARCHÉOLOGIE : Epigraphie. — Paléographie. — Numismatique. — Antiquité de tous les temps et de tous les pays.

ASTRONOMIE : Mécanique céleste. — Constitution des corps célestes. — Géodésie. — Météorologie et prévision du temps. — Calendrier, etc.

ADMINISTRATION : Droit administratif. — Ecoles d'administration. — Statistiques. — Finances. — Histoire des institutions. — Législations comparées.

ARMÉE ET MARINE : Lois du recrutement. — Conseils de revision. — Organisation des armées de terre et de mer. — Avancement. — Pensions. — Administration et justice militaires. — Stratégie. — Tactique. — Marches. — Combat. — Stationnement. — Artillerie. — Fortifications. — Télégraphie. — Ecoles militaires, etc.

ARTS ET MÉTIERS : Histoire et procédés de toutes les industries du bois, de la pierre, du fer, etc. — Machines à vapeur. — Mécanique appliquée. — Résistance des matériaux, etc.

BEAUX-ARTS : Histoire des arts. — Peinture. — Gravure. — Sculpture. — Architecture. — Mobilier. — Céramique. — Orfèvrerie. — Tapissierie. — Mosaïque. — Musées de l'Europe. — Musique. — Lutherie. — Monuments historiques, etc., etc.

BIBLIOGRAPHIE : Ouvrages. — Titres. — Dates et lieux de publication. — Editions. — Commentaires. — Traductions, etc.

BIOGRAPHIE : Vie des littérateurs. — Savants. — Artistes de tous les temps. — Biographie complète des Contemporains, etc.

ECONOMIE POLITIQUE : Problèmes économiques. — Questions sociales. — Echanges. — Salaires. — Association. — Coopération. — Bourses, compensation, prime, report, dépôt, etc.

GÉOGRAPHIE : Description de chaque pays, de chaque ville. — Routes. — Chemins de fer. — Population. — Commerce. — Industrie locale. — Villes d'eaux, etc.

HISTOIRE de tous les temps, de tous les peuples et de tous les lieux. — Des événements. — Des institutions. — Des actions et des partis, etc.

HISTOIRE NATURELLE : *Zoologie* : anthropologie, anatomie, physiologie du règne animal par genres, espèces et individus. — *Botanique* : classification, description, usages de chaque plante, organographie, physiologie, physique et chimie végétales. — *Minéralogie* : géologie, paléontologie, cristallographie.

LANGUE FRANÇAISE : Prononciation. — Étymologie. — Acception avec exemples. — Difficultés grammaticales et syntaxiques. — Synonymes. — Orthographe usuelle.

LÉGISLATION : Droit naturel. — Droit des gens. — Droit public et constitutionnel. — Droit civil. — Droit commercial. — Droit criminel. — Procédure. — Droit international privé. — Droit rural, forestier, chasse, louveterie, pêche, etc. — Lois sur la propriété littéraire et artistique, etc.

LITTÉRATURE : Genres et composition, littéraires. — Prosodies grecque, latine, française, allemande, etc. — Mention ou analyse de tous les ouvrages littéraires de quelque importance. — Étude des langues anciennes et modernes, etc.

MATHÉMATIQUES PURES ET APPLIQUÉES : Arithmétique. — Algèbre. — Géométrie. — Topographie. — Mécanique.

MÉDECINE : Anatomie. — Physiologie. — Pathologie. — Thérapeutique. — Chirurgie. — Pharmacologie. — Diagnostic et pronostic des maladies. — Traitement. — Médecine légale. — Art vétérinaire.

MYTHOLOGIE : Grecque. — Italique. — Scandinave. — Celtique. — Égyptienne. — Hindoue. — Japonaise. — Mexicaine, etc.

PHILOSOPHIE : Histoire des systèmes. — Psychologie. — Logique. — Morale. — Théodicée. — Métaphysique.

PHYSIQUE ET CHIMIE : Étude des phénomènes. — Description des corps. — Propriétés. — Applications scientifiques et industrielles. — Nomenclature, etc.

THÉOLOGIE : Dogme. — Morale. — Sacraments. — Exégèse sacrée. — Histoire ecclésiastique. — Conciles. — Hagiographie. — Hérésies. — Droit canonique. — Liturgie, etc.

TRAVAUX PUBLICS, Documents techniques et statistiques.

SAINT JOSEPH DANS LE LIVRE DE VIE

L'Écriture sainte, en plusieurs endroits de l'ancien Testament et du nouveau, parle du *Livre de vie*. Ce Livre divin garde, avec les secrets de la Providence dans le gouvernement de ses œuvres, le nom de tous les prédestinés. Les élus *de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, de toute langue* qui ont souffert avec l'agneau immolé, et qui ont vaincu avec le lion de Juda, ont leurs noms dans ce Livre. A la tête, à la première page, est écrit le grand, le saint nom de Jésus. Jésus, fils de Dieu, fils de l'homme, est le fondement de l'ordre providentiel dans le monde. Son nom sacré est la clef de ce Livre mystérieux dont il a seul pu briser les sceaux. Il en est l'*alpha et l'omega*, c'est-à-dire la première et la dernière lettre. Sa gloire en éclaire toutes les pages, et fait resplendir de son éclat tous les noms qui y sont écrits.

Au commencement du *Livre*, après le grand nom de Jésus, se trouve le saint, le beau nom de Marie. Le nom du fils et le nom de la mère, comme la fleur et sa tige, sont unis inséparablement dans le décret divin, qui ouvre ces pages immortelles ; leurs beautés s'y confondent dans une commune lumière, leur gloire y grandit dans une même proportion.

"Le premier, le chef de tous les prédestinés est Jésus-Christ : après Jésus-Christ, la Vierge Marie occupe la première place... Lorsque Dieu eut prévu le péché de l'homme et résolu de le guérir par l'incarnation du Verbe, il prédestina d'abord Jésus-Christ, et ensuite la Vierge sa mère à la gloire suprême." Marie fut ainsi unie à son fils dans l'élection divine, et l'Eglise approuvant cette doctrine lui applique ces paroles des proverbes : *Le Seigneur m'a possédé au commencement de ses voies.*

Après les noms de Jésus et de Marie, qui ouvrent les pages du Livre divin, le premier, le plus grand, le plus beau qui s'offre à nos regards, c'est le nom de Joseph. Il naît de leur lumière, il brille de leur éclat, il resplendit de la clarté qu'ils lui communiquent ; et dans les grandeurs du Fils de l'homme, ainsi que dans celles de la Vierge, sa mère, le *Livre de Vie* célèbre les grandeurs de Joseph et raconte les merveilles de son obscure sainteté.

Le décret du Très-Haut, qui a placé Jésus et Marie à la tête de toutes ses œuvres, a appelé Saint Joseph à partager leur destinée et l'a uni à leur mission. C'est pourquoi le nom de l'humble ouvrier de Nazareth apparaît au sein des profondeurs éternelles, se mêle, dans le plan divin, à celui de Jésus et à celui de Marie, et reçoit à l'origine, comme à travers les âges et dans le cours des siècles, de ces deux noms sublimes, et ses splendeurs et sa beauté.

Dès lors, le décret divin qui associe le nom de Saint Joseph, dans le plan de la rédemption, aux saints noms de Jésus et de Marie, fait à ce bienheureux patriarche une place à part parmi

les saints et les élus. En effet, Saint Joseph étant mêlé à l'existence de Jésus et de Marie participe, à sa manière, à leurs grandeurs, à leur beauté, à leurs privilèges, à leurs vertus, à leur mission ; par conséquent Saint Joseph occupe un rang particulier parmi les saints, un rang exceptionnel dans le monde de la grâce et de la gloire, un rang qui lui est exclusivement personnel, et qu'aucun autre ne peut partager avec lui. Car, si c'est la gloire de Jésus d'être seul le fils unique du Père ; si c'est la gloire de Marie d'être seule la mère du Verbe fait chair, n'est-ce pas aussi la gloire de Saint Joseph d'être seul l'époux de Marie, d'être seul le père adoptif de Jésus ?

L'honneur que cette place procure à ce bienheureux protecteur est si étonnant, et la gloire dont elle le couvre est si grande, qu'après celle de Jésus et de Marie, nulle autre gloire ne peut lui être comparée.

En effet, la gloire des patriarches, des prophètes et des justes de l'ancienne loi est grande assurément ; grande est aussi dans la loi nouvelle, la gloire des apôtres, la gloire des martyrs, des vierges et des confesseurs ; et tous les élus de Dieu brillent, chacun dans l'ordre de leurs vertus, de leurs œuvres, et de leur sainteté, d'un éclat qui ravit l'admiration de la terre et des cieux : mais la gloire qui couronne ces bienheureuses phalanges est commune à tous ceux qui les composent. A côté de Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, ne voyons-nous pas se lever toute la suite des saints Pontifes romains, ses successeurs ? A la suite de Paul, prémices de l'apostolat, ne voyons-nous pas marcher tous les apôtres qui ont prêché l'Évangile, et tous les ouvriers de Dieu qui ont enseigné la foi et converti les âmes ? Et qui dira le nombre des vierges, des confesseurs et des martyrs de tous les siècles chrétiens ? Mais, au milieu de l'assemblée des saints, comme parmi les hiérarchies angéliques, si vous cherchez l'époux de Marie et le père adoptif de Jésus, vous n'en trouverez qu'un seul ; oui, un seul, parce qu'il ne peut y avoir, au ciel et sur la terre, qu'une seule mère de Dieu, qu'une seule mère de Jésus, seul et unique médiateur de Dieu et des hommes.

C'est ainsi que Saint Joseph est distingué des autres dans l'ordre de son élection, dans l'ordre de son ministère, dans l'ordre de ses grâces, dans l'ordre de ses privilèges et dans l'ordre de sa sainteté.

Concluez donc que si le choix du Très-Haut a honoré de cette manière le glorieux époux de Marie, et lui a donné, parmi les élus, un rang tout à fait à part, qui lui fait un honneur spécial et des grandeurs exceptionnelles ; vous devez à Saint Joseph des hommages particuliers, et un culte en rapport avec les faveurs dont le Seigneur l'a comblé, et la place insigne qu'il lui a faite.

Extrait du **Nouveau Mois de Mars**, St Joseph, époux de la Vierge Marie, par le R. P. Gabriel Bouffier, de la Cie de Jésus. Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Hasley, Archevêque d'Avignon ; S. G. Mgr Besson Evêque de Nîmes ; S. G. Mgr Vigne, Evêque de Digne ; S. G. Mgr de Cabrières, Evêque de Montpellier, et S. G. Mgr Lebretton, Evêque du Puy. 1 vol. in 18 de 476 pages 50 cts.

UNE NOUVELLE MINE

LE PRÊTRE

ET SES

DÉTRACTEURS

PAR

Z. LACASSE, O. M. I.

1 vol. in-18 de 276 pages. Prix : chaque, 25 cts. ; la douzaine, \$2.40

MATIÈRES

- Causerie 1ère.....Le Prêtre et ses détracteurs.
do 2me.....Le Prêtre et l'histoire.
do 3me.....Le Prêtre et les hommes de "37".
do 4me.....Le Prêtre et l'éducation.
do 5me.....Le Prêtre et l'Etat enseignant.
do 6me.....Le Prêtre et l'instruction pratique.
do 7me.....Le Prêtre et nos collègues.
do 8me.....Le Prêtre et nos spécialistes.
do 9me.....Le Prêtre et les communautés religieuses.
do 10me.....Le Prêtre et la politique.
do 11me.....Le Prêtre et les fidèles.
ds 12me.....Le Prêtre et les taxes.
do 13me.....Le Prêtre et la dime.
do 14me.....Le Prêtre et les mauvaises lectures.
do 15me.....Le Prêtre et les Canadiens des Etats-Unis.
do 16me.....Le Prêtre et les auberges.
do 17me.....Le Prêtre et son vengeur.

HYACINTHE RIGAUD

A MADAME Z. SOULACRIX.

I

UN PEINTRE EN 1696

Midi sonnait à l'horloge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Hyacinthe Rigaud finissait sa séance du matin, et un honnête bourgeois, dont il terminait le portrait, était déjà parti, rappelé chez lui par l'heure du dîner, lorsque l'unique valet du peintre vint lui annoncer qu'un roulier était en bas, apportant une caisse venue de Perpignan. Rigaud fit une exclamation de joie

“Enfin !” s'écria-t-il en se hâtant de poser sa palette ; “enfin !”

“Faut-il monter la caisse, monsieur ?” demanda le domestique.

“Non pas ! cela ferait de la poussière sur ma peinture. Nous débatterons dans la cour. Vite, donne-moi un marteau et un ciseau.”

“Mais, monsieur,” dit Flamand, “votre dîner est prêt.”

“Qu'est-ce que cela me fait ? Allons, vite, un marteau !”

Flamand, qui cumulait les fonctions de cuisinier et de valet de chambre, eut beau assurer son maître que le dîner ne vaudrait rien s'il attendait, Rigaud, sans prendre le temps de remettre son habit, descendit en courant ses trois étages, vêtu d'une légère camisole, sans perruque et la tête couverte d'un fichu roulé, et, après avoir fait poser avec précaution, au milieu de la cour, la caisse qui avait mis un mois à venir de la capitale du Roussillon à Paris, il paya le messager, et, sans attendre que Flamand se décidât à quitter ses fourneaux, commença prestement à déclouer la caisse.

Les voisines se mirent aux fenêtres.

“Que peut-il y avoir là dedans ?” demanda à sa tante mademoiselle Babet, jeune personne aux yeux noirs, que Rigaud saluait quelquefois dans l'escalier.

“C'est un tableau, pour sûr,” dit d'un air capable mademoiselle Babonnette Brunet, vieille rentière aux lunettes bleues, qui, depuis le premier de l'an jusqu'à la Saint Sylvestre, n'était occupée qu'à espionner les voisins et à faire endêver sa nièce. “C'est un tableau ; cela vient de Perpignan, où M. Rigaud a passé les fêtes de Noël. Ce doit être le portrait de sa prétendue : nous verrons si elle est jolie.”

Et, obliant leur dîner posé sur la table, la tante et la nièce, de même que leur servante Michon, grosse Auvergnate haute en couleur, se penchèrent aux fenêtres, l'une entre deux torchons étendus, les autres par-dessus les tiges grêles et les feuilles étiolées des capucines plantées devant la croisée. A l'étage au-dessus, une légion d'enfants s'était aussi mise en observation ; mais la grosse voix d'un papa se fit entendre, et proclama que les curieux qui se levaient de table seraient privés de dessert. En un clin d'œil, les fenêtres furent désertées, et la maman, pour plus de sûreté, les ferma en jetant un petit coup d'œil sur le peintre.

Le portier et sa femme, après avoir offert à Rigaud de l'aider, sur son refus se mirent à table, en laissant ouverte la porte devant laquelle il devait nécessairement passer pour remonter chez lui.

Rigaud eut bientôt fait, et, enlevant les papiers d'emballage qui protégeaient une toile soigneusement enveloppée, il ne put s'empêcher de s'écrier à demi-voix : " Qu'elle est belle ! " et une larme s'échappa de ses yeux, tandis qu'il déclouait le dernier tasseau qui fixait au fond de la caisse le portrait de sa mère. C'était elle, en effet. Il l'avait peinte à Perpignan, quatre mois auparavant, et avait prié son vieil oncle le peintre de lui envoyer le tableau dès qu'il serait convenablement séché et verni.

En apercevant le portrait, les voisines s'écrièrent : Qu'elle est vieille ! l'une avec dépit, l'autre avec étonnement, et la grosse Michon en conclut qu'il fallait diner.

Rigaud s'apprêtait à monter la toile chez lui, lorsqu'un grand laquais d'une figure niaise et un élégant gentilhomme entrèrent dans la cour presque en même temps.

" Est-ce vous qui êtes le peintre ? " demanda le laquais à Rigaud.

" Oui, mon ami, " dit Rigaud. " Que désirez-vous ? "

" Madame a besoin de vous pour un travail pressé, " dit le laquais. " Voilà son adresse. Quand viendrez-vous ? "

" Aussitôt que j'aurai diné, " fit Rigaud. " Je vois que c'est près d'ici. "

" C'est à cinq minutes, " dit le laquais : " rue de Vaugirard, la maison neuve en face de la chapelle du palais du Luxembourg. "

" Madame de Taverny peut compter sur moi. Qu'y a-t-il pour votre service, monsieur ? " ajouta Rigaud en se tournant vers le gentilhomme qui examinait curieusement le portrait.

" Est-ce ici que demeure M. Rigaud, peintre ? " dit le jeune homme sans ôter son chapeau.

" C'est ici même, monsieur. "

" A quel étage ? "

" Au troisième, " reprit Rigaud. " Je vais vous montrer le chemin. "

Ils montèrent, et, arrivés dans l'atelier, Rigaud offrit un fauteuil au gentilhomme et s'assit en face de lui. Le visiteur le regardait d'un air surpris.

" Je désire parler à M. Rigaud, " dit-il.

" C'est moi, monsieur. "

" En vérité, " s'écria le gentilhomme. " Eh bien ! monsieur, je vous avais pris pour un emballer. Mille pardons ! "

" Je ne suis pas un grand seigneur, monsieur, " dit Rigaud ; " mais, le serais-je, peut-être bien n'en aurais-je pas moins pris la peine de déballer moi-même le portrait que voici. "

" C'est, en effet, une magnifique peinture, " reprit le gentilhomme. " On dirait un Van Dyck. Quelle est cette dame ? "

" C'est ma mère, " dit Rigaud, " et je suis bien honoré de voir mon œuvre attribuée à Van Dyck, monsieur. "

" Elle le sera par bien d'autres, soyez-en certain, " dit le gentilhomme ; " mais il ne faut pas que j'oublie de remplir ma mission. Voici ce dont il s'agit : S. A. R. Madame, ayant entendu parler avantageusement de vous par M. Le Brun, peintre du roi, vous

veut confier l'exécution d'une peinture destinée à orner un des cabinets du roi à Marly. Elle désire vous en parler elle-même, vous montrer l'emplacement ; et, à cet effet, si vous le voulez bien, je viendrai demain matin, à huit heures, vous chercher en carrosse pour aller à Marly. Est-ce convenu ? ”

Rigaud le remercia, le reconduisit dans l'escalier avec de grandes révérences de part et d'autre, et rentra tout joyeux dans son atelier.

“ Monsieur ne dînera donc pas aujourd'hui ? ” demanda Flamand d'un air mélancolique.

“ Si fait, mon garçon, ” dit Rigaud, “ et de bon appétit encore. Sers-moi vite, et, aussitôt que tu l'auras fait, cours me chercher le perruquier. Il faut que je fasse un bout de toilette pour aller chez madame de Taverny. ”

En un quart d'heure, le modeste dîner du peintre fut expédié ; et le perruquier, entrant, ses fers à la main, se mit en devoir d'accommoder la perruque et de faire la barbe à son client.

Rigaud avait alors vingt-neuf ans ; il était grand, bien fait, et sa figure, sans être fort belle, plaisait par son expression vive et spirituelle. Grâce aux soins d'Alcindor Pirouette, il fut bientôt coiffé à la dernière mode, et se revêtit d'un habit de velours mordoré à galons d'argent. Flamand, en lui présentant sa canne et ses gants, s'écria :

“ En vérité, monsieur, si madame de Taverny a des yeux, vous êtes assuré qu'elle vous verra avec plaisir. ”

“ M. Rigaud va chez madame de Taverny ? ” dit Alcindor. “ Oh ! alors, monsieur, il faut que je poudre votre perruque. ”

“ Pourquoi cela ? ” demanda Rigaud.

“ Il le faut absolument, monsieur, je vous assure. Madame de Taverny et son mari aiment la poudre, et ont été des premiers à l'adopter. Toutes les personnes qui vont chez eux se font poudrer pour leur plaire. Croyez-moi, monsieur, laissez-moi vous mettre un peu de poudre parfumée. ”

“ Quelle folie ! ” dit Rigaud : “ c'est une sotte mode, malpropre, et qui donne l'air vieux. ”

“ Point du tout, monsieur : cela rajeunit et adoucit tous les visages. Allons, monsieur, laissez-vous poudrer : vous serez charmant ! ”

Et, lui jetant un peignoir sur les épaules, Alcindor lança sur sa perruque un nuage de poudre, qui la blanchit tout d'un côté. Sa perruque une fois blanchie à dextre, il fallut la blanchir à senestre, et, pour faire prendre patience au peintre, Alcindor se mit à lui dire mille biens de madame de Taverny.

“ C'est la plus jolie personne de la paroisse Saint-Sulpice, monsieur, point coquette avec cela, sage, modeste et pieuse comme un ange. Elle a un vieux mari goutteux, fort honnête homme, mais qui n'est pas toujours commode. M. de Tavenay aime le monde et reçoit beaucoup ; mais la jeune dame se conduit si discrètement, que jamais personne n'a pu jaser sur elle. Et elle est jolie, ah ! jolie ! une blonde aux yeux noirs, avec des cheveux aussi grands qu'elle, et fins brillants, ondulés comme la mer. Si vous avez le bonheur de faire son portrait, cela vous rendra célèbre monsieur.

J'ai eu quelquefois l'honneur de la coiffer. Elle aime la poudre, monsieur, elle en met beaucoup, et s'habille comme une mère-grand, toute jeune qu'elle est. Madame de Maintenon l'estime fort et lui fait des présents. C'est elle qui l'a fait élever à Saint-Cyr et l'a mariée. M. de Taverny l'a épousée pour ses beaux cheveux, pour ses beaux yeux, veux-je dire. Elle préfère la poudre d'iris, monsieur : c'est pour cela que je vous en mets.

“ Assez, assez ! ” s'écria Rigaud en s'échappant de ses mains : “ vous allez me rendre semblable à un meunier. ”

“ Ah ! monsieur, de grâce, encore un petit coup de houp, e sur l'oreille droite ! ”

“ Assez, assez, vous dis-je ! ” s'écria Rigaud en lui jetant son peignoir. Et prenant son chapeau, il s'enfuit, poursuivi jusque dans l'escalier par l'agile Alcindor.

“ Puisqu'il vous reste de la poudre, monsieur Pirouette, ” lui dit Flamand, “ mettez-moi-z en quelque peu, je vous en prie. ”

“ Bien volontiers, ” dit Alcindor. Le valet endossant le peignoir, se mit à la place du maître. et tandis que le perruquier lui accommodait la toison rousse et crépue qu'il appelait ses cheveux, Flamand, selon l'invariable coutume des valets, se mit à parler des affaires de son patron.

“ C'est un habile peintre, ” dit-il, “ et il aura bientôt plus d'ouvrage qu'il n'en pourra faire, tant ses portraits de M. Girardon et du joailler du roi sont admirés par les gens qui s'y connaissent. C'est un travailleur, qui n'est content que le pinceau à la main, et oublierait de boire et de manger si je n'étais là. Personne n'est plus régulier que lui à suivre les lois de l'Eglise ; mais pour ce qui est du ménage, il a de bien drôles de manies. Figurez-vous qu'il me défend d'épousseter ses tableaux et même de balayer son atelier ! Il prend ce soin lui-même, après avoir couvert ses peintures. Du reste, c'est un bon maître, généreux, pas fier ; je ne l'ai vu en colère qu'une fois ; mais, par exemple, il l'était bien. ”

“ Contre qui s'est il fâché ? ” demanda le perruquier.

“ Contre moi, ” dit Flamand, “ et je suis encore à me demander pourquoi. Imaginez-vous qu'il a dans son atelier une grande poupée qu'il appelle son mannequin. Il l'avait habillée en manière de revenant avec la courte-pointe en camelot bleu de son lit, et il avait dessiné ça sur une toile, au crayon rouge. Moi, croyant que c'était fini, un beau matin, je reprends la courte-pointe pour accommoder le lit de monsieur. En rentrant de la messe, il voit cela, et le voilà qui crie, qui frappe du pied, qui fait un sabbat d'enfer. Vite, je cours chercher la courte-pointe, je la remets sur le mannequin exactement comme elle était, et il se fâche de plus belle et me traite de grosse bête. Puis, voyant mon air étonné, il éclate de rire. Ah ! c'est un drôle d'homme ! ”

Alcindor n'essaya pas de démontrer à Flamand que son maître avait eu bien raison ; et, jetant sur la tête carrée du valet le fond de la boîte à poudre, il reçut son salaire et retourna dans sa boutique, à l'enseigne du *Cœur volant*.

Pendant ce temps, Rigaud s'arheminait vers la rue de Vaugirard,

en prenant grand soin de ne pas salir ses bas de soie écrue et ses souliers à nœuds incarnats. Il passa devant l'église de Saint-Sulpice à demi construite, et dont les travaux étaient interrompus depuis 1678, faute d'argent, lorsque les murs de ce jardin charmant où madame de La Fayette, alors presque mourante, avait réuni tant de fois madame de Sévigné, M. de La Rochefoucauld, madame Scarron, et tracé les pages de l'*Histoire d'Henriette d'Angleterre* et le roman de *la Princesse de Clèves*, et, arrivant en face des murs du Luxembourg, tourna à gauche et vit la belle maison neuve que le laquais lui avait désignée.

Il demanda au portier madame de Taverny.

“ C'est au second étage, monsieur, ” lui fut-il répondu. “ Mais madame ne reçoit pas : elle va partir pour Versailles. ”

Un carrosse tout attelé attendait dans la cour.

Le laquais qui était allé chercher Rigaud descendait l'escalier, heureusement. Il le reconnut, et l'engagea à monter. Puis, à peine entré dans l'antichambre, cet ingénu valet, s'approchant d'une porte entre-bâillée, s'écria :

“ Mam'zelle Dorine, voilà le peintre que madame a fait demander pour mettre sa chambre à couleur. ”

Une voix fort douce répondit :

“ C'est bien. Faites entrer ce brave homme ! ”

Rigaud fut pris d'une forte envie de rire ; mais il se contint, et, voulant s'amuser de la méprise, il entra de bonne grâce, salua et se tint debout près du seuil, en regardant l'agréable spectacle qui s'offrit à sa vue. Assise sur une chaise basse, et entièrement enveloppée d'un peignoir blanc comme la neige, une jeune dame, la figure cachée par un grand cornet de papier qu'elle tenait en main, se faisait poudrer par sa femme de chambre. On ne voyait d'elle que deux belles mains et une magnifique chevelure arrangée avec art. Dorine, attentive à sa besogne, ne daigna pas regarder le nouvel arrivé, et, du fond de son cornet, la jeune dame lui dit :

“ Voici ce dont il s'agit, mon ami. Je vais passer quelques jours à Versailles, et il faudrait profiter de mon absence pour travailler ici. Combien vous faut-il de temps pour peindre cette chambre ? ”

“ Si les sujets ne sont pas trop compliqués, madame, ” dit Rigaud, “ dix-huit mois à deux ans pourraient suffire, à la rigueur. ”

“ Deux ans ! ” s'écria la jeune dame, qui, d'étonnement, laissa tomber son cornet.

En apercevant l'élégant personnage qui était devant elle madame de Taverny devint rouge comme le feu, se leva toute droite, et s'écria :

“ Hé ! monsieur, pardon ! je vous prenais pour le peintre ! ”

“ Madame, ” dit Rigaud en s'inclinant, “ je suis peintre, en effet, tout à vos ordres : votre laquais m'est venu chercher de votre part, et je me suis empressé de me rendre chez vous. Je suis Hyacinthe Rigaud, peintre d'histoire. ”

“ Monsieur, ” reprit la jeune dame, “ asseyez-vous, de grâce. Permettez-moi d'aller chercher mon mari. ”

Elle s'enfuit toute confuse, suivie par Dorine, et, cinq minutes

après, reparut accompagnée d'un homme âgé, qui marchait avec peine, en s'appuyant sur une canne. C'était M. de Taverny, ancien colonel du régiment de Royal Blésois. Il se confondit en excuses sur la maladresse du laquais de sa femme, et, charmé des manières courtoises et de la bonne humeur de Rigaud, il se hâta d'ajouter aux premiers compliments que le nom de M. Rigaud ne lui était pas inconnu, et que le beau portrait du joaillier Materon l'avait charmé.

“ J'ai conservé un si bon souvenir de cette peinture, monsieur, ” dit-il, “ que je projetais de vous prier de faire mon portrait et celui de madame de Taverny. Si l'insigne bêtise de ce niais de Larose ne vous a pas donné trop mauvaise opinion de ses maîtres, j'espère que vous voudrez bien nous peindre. Je désirerais placer nos portraits dans ces deux trumeaux ovales que voici, et je les voudrais peints au pastel, afin qu'ils s'accordent avec ceux de mes parents, qui furent exécutés par Vouet, du temps où il donnait des leçons de peinture au roi Louis XIII. ”

Rigaud assura M. de Taverny qu'il serait très heureux de faire ce travail, et, après avoir pris jour pour la première séance, le peintre et ses nouveaux clients se séparèrent, fort satisfaits les uns des autres.

II

MARLY-LE-ROI

Le lendemain, selon sa coutume, Rigaud alla entendre la première messe à Saint-Germain des Prés, et, en revenant chez lui, s'apprêta pour aller à Marly. A huit heures précises, un carrosse à la livrée du duc d'Orléans s'arrêta devant sa porte, et il se hâta de descendre, lorsque M. de Marnes, le gentilhomme de la veille, lui fit dire par un laquais qu'il ferait bien d'emporter avec lui le portrait de sa mère, afin de le faire voir à Madame. Le portrait n'avait pas de cadre, et Rigaud était contrarié de le montrer ainsi ; mais, n'osant refuser, il l'enveloppa dans cette courte-pointe de camelot bleu que Flamand disait bonne à mettre à toute sauce, et, descendant le tableau avec précaution, il le posa sur la banquette de devant du carrosse.

“ A Marly ! ” dit M. de Marnes au cocher. Et le carrosse partit d'un grand train, tandis que les voisins guettaient Flamand au passage pour savoir de lui ce que son maître allait faire à Marly.

Flamand jura ses grands dieux qu'il n'en savait absolument rien, et cela lui valut la réputation d'être un garçon aussi discret qu'il était borné.

Bientôt le carrosse, gagnant les quais, franchit le Pont-Royal, suivit le cours la Reine, traversa le bois de Boulogne, beaucoup plus grand alors qu'à présent, passa le pont de Sèvres, et se dirigea vers Marly à travers les bois charmants de Ville-d'Avray et de Vaucresson. Le temps était fort beau, et la fraîcheur d'un premier jour de mai rendit le voyage d'autant plus agréable à Rigaud, que son compagnon eut l'esprit de s'endormir. Dormait-il tout de

bon ? Je n'en sais rien. Peut-être ne fit-il semblant de s'assoupir que pour échapper aux questions du peintre, fort désireux de savoir ce que lui voulait la duchesse d'Orléans. Toujours est-il qu'il laissa Rigaud jouir tout à son aise du plaisir de regarder le paysage et d'écouter les oiseaux chanteurs, et ne s'éveilla que pour dire en arrivant à la grille dorée du parc de Marly :

“ Nous voici rendus à Marly, monsieur. Je vais vous montrer le chemin. ”

Ils descendirent de voiture, et Rigaud, sa toile à la main, suivit son conducteur le long des allées de sable, bordées d'orangers. Bientôt ils arrivèrent au bas de la grande pelouse, au point où la vue embrassait l'ensemble du pavillon central, résidence du roi, et l'on appelait le pavillon du Soleil, et des douze pavillons du Zodiaque, à demi voilés par les charmilles.

Les arbres, taillés à mi hauteur seulement, et dont les cimes s'épanouissaient, couronnaient d'un diadème de verdure les jardins de Marly. Les jets d'eau s'irisaient aux rayons du soleil ; tout était embaumé de jonquilles, de narcisses et de jacinthes ; d'immenses rangées de tulipes de Hollande, aux nuances éclatantes, bordaient les pelouses, et château, bosquets et fleurs se doublaient dans le miroir des bassins, où passaient, comme des oiseaux animés, les cygnes aux mouvements lents et gracieux, et de ci, de là, poursuivant les libellules, quelque martin-pêcheur au plumage azuré.

Dix heures venaient de sonner. Le roi était au conseil. Les dames dormaient ou s'occupaient de leur toilette, et quelques courtisans, errant par petits groupes sous les charmilles, causaient des mille riens dont se composait en temps de paix leur vie oisive et dissipée.

“ Madame est-elle revenue de la promenade ? ” demanda M. de Marnes à un page qu'il rencontra.

“ Son Altesse ne saurait tarder, ” dit le page, “ car elle est partie dès sept heures du matin, au grand déplaisir de ses dames, qui s'étaient couchées à plus de minuit. Madame les a emmenées à pied du côté de Louveciennes. Et, tenez, là, voilà qui vient ! ”

Un groupe de quelques personnes parut en effet au bout de l'allée, précède par une femme à l'allure masculine, tenant une canne à la main, et portant, au lieu de fontange, un chapeau de feutre gris. En apercevant de loin Rigaud et M. de Marnes, elle congédia sa suite, ne gardant avec elle que son vieil écuyer ; et, répondant par une inclination de tête au profond salut des nouveaux arrivés, elle leur dit, avec l'accent tudesque que vingt-cinq années de séjour en France n'avaient pu lui faire perdre :

“ Suivez-moi. ”

Et elle se dirigea vers le pavillon du Soleil d'un pas délibéré.

Charlotte-Elisabeth de Bavière, princesse palatine, duchesse d'Orléans, s'est dépeinte elle-même dans ses Mémoires, et les témoignages contemporains ne contredisent pas le sien. Elle était laide en perfection. C'est un malheur dont jamais femme n'a pris son parti, à moins d'être une sainte, et encore est-il juste de noter que le cas ne s'est, je crois, jamais présenté. J'ai cherché en vain une sainte laide dans le martyrologe et le Bréviaire. Toutes les

saintes ont été plus ou moins belles, et saint François de Sales en donne une des raisons en disant : " Dieu et la vertu ne peuvent être dans une âme sans que le corps et le visage n'en ressentent quelque douceur. " Quant à madame la duchesse d'Orléans, elle était si laide qu'elle faisait peur aux petits enfants, et l'éclat de son rang et les flatteries des courtisans ne cachèrent pas à son esprit droit et judicieux les disgrâces de sa personne.

En Allemagne, dans sa famille, elle avait été aimée. En France, lorsqu'elle vint prendre la place de cette Henriette d'Angleterre, si charmante, si regrettée, et dont l'esprit et les grâces exquises devaient faire ressortir encore ce qui manquait à la princesse palatine, Madame ne rencontra que froideur et répulsion mal déguisées sous le respect et les compliments obligés. La fausseté, la corruption, la frivolité des courtisans, la révoltèrent. Elle ne trouva d'amitié et d'égards véritables qu'après du roi son beau-frère, et, s'attachant profondément à lui, fut jalouse de tous ceux qui l'approchaient, surtout de madame de M. intenon. Fière, honnête et farouche, froissée dans son amour maternel par la précoce perversité de son fils, et n'ayant nulle estime pour son mari, Madame enveloppa d'un même mépris toute la cour, toute la France, et regretta toute sa vie, sa chère Allemagne et ce Palatinat deux fois livré aux flammes par les armées de Louis IV. Se rendant bien compte qu'elle ne serait jamais aimée à la cour de France, elle voulut du moins n'être pas moquée, et, usant de l'appui du roi et des privilèges de son rang, elle se fit craindre de tous, et de son mari tout le premier.

Rigaud n'avait jamais vu Madame. La beauté du lieu où lui apparaissait ce type de laideur achevée n'était pas pour atténuer l'impression qu'il ressentit, et la princesse la devina aisément. Elle entra dans le château, et, traversant un grand vestibule rempli de serviteurs qui se rangèrent en s'inclinant sur son passage, elle entra dans un petit salon où deux tapissiers étaient occupés à poser les tentures d'été, leur commanda de s'en aller, et congédia M. de Marnes et l'écuyer, qui allèrent s'asseoir dans le vestibule.

Restée seule avec Rigaud, la princesse lui indiqua un panneau de boiserie richement encadré et placé au-dessus d'une cheminée, en face de laquelle était un grand miroir.

" Voici le panneau que vous aurez à décorer d'une peinture, monsieur, " lui dit-elle ; " il faut qu'elle soit terminée à l'automne. Considérez bien l'emplacement, pour donner à la figure que vous peindrez les dimensions convenables. On vous remettra le dessin du panneau. Avez-vous bien vu ?

" Oui, Madame, " dit Rigaud. " Quel est le sujet que je dois représenter ? "

" C'est un portrait. Le Brun m'a dit que vous y excelliez. Quelle toile avez-vous là ? "

" C'est le portrait de ma mère, " dit Rigaud en le découvrant et le posant sur la cheminée.

Madame se recula de quelques pas et l'examina un instant.

" C'est frappant de vérité, " dit elle, " ce doit être ressemblant. Aimez-vous faire des portraits de femme ? "

“ Non, Madame, ” dit Rigaud.

“ Pourquoi cela ? ”

“ Parce que les dames veulent être embellies et ne tiennent pas à être ressemblantes, pourvu qu'on les fasse jolies ; et je ne sais mentir ni avec la langue ni avec le pinceau. ”

“ Vous n'êtes point fait pour la cour, alors, ” dit Madame, “ et vous ne peindrez guère que des hommes d'esprit. ”

“ Je n'aspire pas à autre chose, Madame. Est-ce un portrait du roi que Votre Altesse désire ? ”

“ Ce n'est point mon goût qui a été consulté, ” dit la duchesse. “ Le roi veut mettre là le portrait d'une princesse qui n'est ni jeune ni belle. Vous serez à plaindre, monsieur, d'avoir un tel modèle. ”

“ Non, Madame, ” dit Rigaud : “ pourvu que cette princesse ait assez d'esprit pour ne point vouloir être peinte en joli masque, je la ferai ressemblante et je n'en ferai pas moins une belle peinture. ”

“ Je comprends, ” dit la princesse, “ je comprends : ”

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.

“ Ce n'est pas ainsi que je l'entends, Madame, ” dit Rigaud : “ une princesse qui ne se fait pas d'illusion sur son manque de beauté est, par cela même, une femme d'un esprit supérieur, et tout visage où rayonne l'intelligence a ses heures de beauté. C'est une de ces heures-là qu'il faut choisir, sans avoir recours aux vulgaires artifices. Quand l'âme respandit dans le regard et le sourire, le visage le plus irrégulier du monde est agréable à regarder. ”

“ Devinez qui vous peindrez là ? ” demanda Madame après un instant de silence.

“ C'est vous, Madame, et je vois très bien comment je vous éclairerai. Veuillez vous tourner un peu. C'est cela. Je suis sûr de réussir. Quand commencerons-nous ? ”

“ Jeudi matin, à Saint-Cloud, ” dit la princesse. “ Je vous enverrai chercher chez vous. M'aviez-vous déjà vue ? ”

“ Non, Madame. ”

“ Me croyiez-vous aussi laide que je le suis ? ”

“ Oh ! oui, ” dit naïvement Rigaud ; “ mais je ne vous croyais pas si franche et si bonne. ”

“ Je ne suis pas bonne, ” dit la duchesse, “ mais j'aime les gens qui parlent selon leur pensée, et j'ai rarement occasion d'en voir. Convenons d'une chose, Rigaud : vous me direz toujours la vérité. Nos séances alors seront pour moi des heures de repos, et je vous revaudrai cela, foi de princesse. Allez : j'ai donné ordre qu'on vous serve à dîner. M. de Marnes vous montrera les jardins, si cela vous divertit, et vous fera ramener chez vous. A jeudi. ”

Et, traversant le vestibule, la princesse s'achemina vers son appartement.

(à suivre).

Mme Julie LAVERGNE.